



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération du Conseil municipal n°009_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2025_062 du Conseil municipal du 9 avril 2025, décidant la location par bail emphytéotique au profit de l'association DELTA 7 de la propriété communale bâtie située 6 rue du Colonel Marchand à Villejuif (Val-de-Marne);

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, première adjointe au Maire, le mercredi 25 juin 2025 pour la signature de l'acte notarié suivant :

Location par bail emphytéotique au profit de l'Association DELTA 7 de la propriété communale bâtie située 6, rue du Colonel Marchand à Villejuif (Val-de-Marne).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le **19 MAI 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

